



Réalisation d'une intervention ergonomique : de l'analyse aux transformations

Inclus dans l'offre sociale

Déployer une démarche d'intervention ergonomique, pour quoi faire ?

Comprendre et analyser

l'activité de travail et ses composantes multifactorielles sur un périmètre défini.

Mettre en œuvre

une démarche participative avec les acteurs de l'entreprise.

Améliorer

les situations de travail avec des solutions techniques et organisationnelles adaptées et pérennes.

Qu'est ce que l'ergonomie ?

" L'ergonomie étudie l'activité de travail afin de mieux contribuer à la conception des moyens de travail adaptés (matériel, méthode et milieux) aux caractéristiques physiologiques et psychologiques de l'être humain, avec des critères de santé et d'efficacité économique. »

F. Daniellou.

L'intervention ergonomique : comment ça se passe ?

Les ergonomes sont mobilisés par les professionnels de l'AIST - La prévention active, les entreprises ou les partenaires (CARSAT, CMA...). Ils interviennent sur plusieurs champs d'action :

La prévention des risques professionnels (TMS/RPS)

À caractère individuel*, pour un salarié :

- En situation de maintien en emploi nécessitant un aménagement du poste de travail.
- En situation d'insertion ou de reclassement pour aider à déterminer si le poste prévu est adapté aux capacités fonctionnelles de la personne.

À caractère collectif :

Lorsque le médecin et/ou l'entreprise constate des indicateurs de santé et/ou sécurité préoccupants (maladie professionnelle, accident de travail, douleurs exprimées par plusieurs salariés, absentéisme, turn-over, alertes des instances représentatives du personnel, mal-être exprimé, tensions relationnelles...)

L'accompagnement de projets de (re)conception

- À partir d'une feuille blanche où tout reste à définir.

• À partir d'un existant que l'on veut transformer et/ou améliorer.

Une démarche d'intervention participative

Les ergonomes mettent en place une démarche participative suivant plusieurs étapes :

• La construction du cadre d'intervention

Phase d'instruction de la demande avec les différents acteurs concernés (équipe pluridisciplinaire SPST, direction, managers, salariés, instances représentatives du personnel...) afin de s'accorder sur le périmètre et les conditions d'intervention.

• La compréhension et l'analyse du travail

Phase d'analyse de l'activité du travail réel sur le terrain, par des observations et entretiens avec les salariés, visant à la construction d'un diagnostic qui guidera l'accompagnement à la recherche de solutions/transformations.

• L'accompagnement aux transformations

Phase de co-construction et de recherche, avec les différents acteurs, des axes de travail et des solutions techniques et organisationnelles qui peuvent être apportées.

L'ergonome accompagne la mise en œuvre des solutions et assure un rôle de suivi afin d'évaluer et ajuster, au besoin, les actions réalisées.

Pour plus d'informations,
contactez votre équipe médicale
www.aistlapreventionactive.fr



Réalisation d'une intervention ergonomique

À l'AISt - La prévention active, Comment êtes-vous accompagnés ?

Le saviez vous ?

Cet accompagnement est compris dans le montant de votre cotisation annuelle et n'engendre pas de frais supplémentaires.

Notre service ergonomie

Qui la constitue ?

Nos ergonomes, tous titulaires du titre d'Ergonome Européen ou du titre d'ergonome junior certifié.

Qui peut faire appel à nos services ?

Toutes les entreprises adhérentes, quels que soient la taille et le secteur d'activité.

Vous souhaitez faire appel à un ergonome du service ?

Vous pouvez joindre directement notre service ou en parler à l'équipe pluridisciplinaire qui vous suit et qui nous relaiera votre demande.

Nous prendrons ensuite contact avec vous afin d'étudier la faisabilité de celle-ci, définir le périmètre d'intervention et s'accorder sur l'accompagnement sur-mesure que nous pouvons vous proposer.

Qui contacter ?

**Le service
ergonomie**
ergonomie@aistlpa.fr



Accédez à notre calendrier des webinaires et ateliers en ligne



Bon à savoir...

Au sein du service, nous intervenons dans tous les champs d'actions présentés au recto de cette fiche, excepté :

- **Demande à caractère individuel**, pour un salarié bénéficiaire de l'OETH (Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé) -> Relai Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Rendez-vous sur www.aistlapreventionactive.fr



Vidéo

Exemple d'un accompagnement réalisé par notre service ergonomie.



Webinaires

Inscrivez-vous gratuitement à nos webinaires et ateliers animés par des professionnels :

- TMS : une simple question de posture,
- Exosquelette,
- Ergonomie de conception...